



## Solde de facture d'avocat 20 mois après clôture d'un procès

Par **lagarett\_old**, le **09/12/2007** à **14:03**

Mon avocat me réclame aujourd'hui 2000 euros , alors que la procedure pour laquelle il me representait est cloturée depuis 20 mois ,que je lui ai réglé chacun de ses états de compte à chaque audience et qu'à aucun moment lors de la signature chez le notaire de la vente de la maison ( separation entre concubins ayant achetés ensembles un bien immobilier )cet avocat ne m'a fait part d'un solde de facturation à venir ? je n'ai jamais eu de devis de sa part au debut de la procédure donc inverifiable et comment peut il m'oublier 20 mois et me réclamer cette somme aujourd'hui ? Comment puis je me défendre ? je n'ai pas cet argent , je ne l'ai jamais provisionné croyant nos comptes en ordre depuis bientôt 2 ans ?  
merci de votre précieuse aide .